



Réparation financière pour faute inexcusable

Par **Thomas**, le **15/10/2009** à **17:46**

Bonjour,
J'ai été victime d'un lourd accident de travail (amputation transméatarsienne) en Avril dernier. Sept opérations, de grosses greffes de peau, des douleurs atroces et maintenant je fais une névrose traumatique. Sans compter un taux d'incapacité de 30% .
Je eu un rendez-vous avec la contrôleuse du travail en charge de mon dossier.
Elle m'a confirmé que j'étais totalement hors de cause dans l'accident et que mon employeur avait commis une faute inexcusable (il y a même récurrence, une autre faute inexcusable en Janvier dans un autre accident).
Je voudrais savoir à quelle réparation financière je peux prétendre.
Je sais qu'un médecin devra se charger de faire une évaluation, mais je voudrais un ordre d'idée afin de savoir si je peux accepter ou non l'offre que mon entreprise me fera.
D'avance merci pour votre réponse,
Cordialement
Thomas.

Par **jeetendra**, le **15/10/2009** à **18:26**

[fluo]L'Ordre des Avocats[/fluo],
Palais de Justice - 66029 PERPIGNAN CEDEX
Tél. 04 68 34 21 14
bonsoir, le mieux c'est de consulter rapidement un avocat pour obtenir une bonne indemnisation, contactez l'Ordre des Avocats de Perpignan, cordialement.

Par **lili**, le **16/10/2009** à **14:22**

Bonjour,
Le chiffrage du préjudice relève de beaucoup de paramètres qu'il n'est pas trop possible d'évaluer sans avoir toutes les pièces de votre dossier, les rapports d'experts, les avis de médecin etc, mais sachez déjà que pour prétendre à une indemnisation supplémentaire il

faut que la faute inexcusable de votre employeur soit reconnue par une décision judiciaire.rnrn Et une procédure en reconnaissance de faute inexcusable doit s'intenter dans les 2 ans maximum de l'accident.rnVotre avocat réclamera un montant, la partie adverse contestera et le juge tranchera au regard notamment des rapports d'experts.rnJe crois qu'il existe des grilles officielles d'indemnisation, peut-être les trouverez vous sur le net en cherchant bien.rnrnSinon certaines mairies organisent des consultations gratuites avec des avocats, renseignez vous cela pourrait peut-être vous apporter plus de renseignements...rnrnBon courage